



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E73224

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2024

ÉDITÉ LE 18/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 19 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 433 598 687 00013

Code NACE :

Numéro caisse de congés payés : 2107861

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 969709U1247000/001 429568

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 969709U1247000/001 429568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CONSTRUCTION PERALTA

Sigle : CONSTRUCTION PERALTA

27 AVENUE DU VAL
91420 MORANGIS

Téléphone : 01 64 48 60 54

Portable : 06 86 89 62 34

Fax :

Site Internet :

E-mail : slbperalta@orange.fr

Responsabilité légale :

VIEIRA PERALTA JOSE JOAQUIM GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.